

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 292

Rubrik: Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quatre ans de pétitions au DMF

En matière de défense nationale, les soldats-citoyens jurassiens se manifestent régulièrement par leurs revendications originales et leur réflexion souvent corrosive à propos des institutions militaires en vigueur. Depuis plusieurs années, les pétitions signées dans les troupes jurassiennes, au moment des cours de répétition, font grand bruit dans la Suisse entière. Au point que l'on doit se demander si l'officialité helvétique n'en a pas sérieusement pris ombrage et n'a pas conçu une méfiance durable face à ces troupes dont le recul critique face au fonctionnement traditionnel de l'armée est particulièrement tenace. Une méfiance qui aurait encore apesanti le silence officiel après la victoire séparatiste...

La simple lecture des textes adressés à M. Gnaegi depuis 1970 suffira cependant à montrer que, si l'attitude générale face à l'armée est restée pour le moins réservée, l'angle d'attaque a, lui, totalement changé. C'est ainsi qu'il y a quatre ans le chef du Département militaire recevait un pamphlet (assorti de plus de 520 signatures récoltées au sein du régiment d'infanterie 9) sur l'objection de conscience :

1. Pour l'objection de conscience

« Nous proclamons que le droit à l'objection de conscience est une nécessité et une question de justice pour toute personne désirant accomplir un autre service au profil de l'humain ;

» — dénonçons l'iniquité de la procédure actuelle concernant les jugements d'objecteurs de conscience à l'égard de jeunes citoyens sains, lucides et généreux ;

» — demandons que la loi soit modifiée et qu'un statut de service civil, volontaire et international, entre en vigueur dans les plus brefs délais ;

» — demandons que le gouvernement suisse comprenne la valeur du volontariat, qu'il exempte du service armé les jeunes qui s'inscrivent comme volontaires dans les pays en voie de développement ;

» — proclamons que chaque citoyen doit pouvoir trouver sa propre voie pour accomplir son devoir approprié vis-à-vis de la communauté ;

» — demandons à ce que la résolution du Conseil de l'Europe en faveur du droit à l'objection de conscience (« Convention européenne des droits de l'homme »), que la déclaration du Conseil œcuménique des Eglises et que les articles 79 de « Gaudium et Spes » et 74 de « Populorum Progressio » soient respectés et mis en application ;

» — dénonçons les scandaleuses livraisons d'armes de guerre par des fabriques suisses, indignes de la vocation humanitaire du peuple suisse ;

» — dénonçons l'excessif budget militaire de notre pays et disons qu'il est grand temps de commencer à désarmer, que l'on ne peut continuer d'assurer la paix avec des moyens qui empêchent les hommes de se rencontrer, qui empêchent de travailler à la solution des grands problèmes d'aujourd'hui : la faim, l'instruction, l'explosion démographique, le développement... »

2. Réorganisation de l'armée

En 1972, était adressée au même Rudolf Gnaegi une nouvelle pétition (soutenue par plus de 920 signatures), centrée cette fois plus spécialement sur l'organisation de l'armée suisse :

« 1. Nous demandons la *diminution des cours de répétition d'élite* (réduction de 8 à 4 CR). La Confédération favorisera, en contrepartie et d'une manière impérative, des cours de formation et de recyclage sur le plan professionnel, social, culturel et civique... ou affectera l'économie ainsi réalisée aux besoins prioritaires (logements, écoles, hôpitaux, sécurité sociale...).

» 2. Nous demandons la *suppression des cours de landwehr et de landsturm* et proposons ce qui est formulé au paragraphe 1.

» 3. Nous exigeons la *suppression des tirs obligatoires annuels*, ce devoir hors-service étant considéré aujourd'hui comme désuet, coûteux et inefficace.

» 4. Nous souhaitons ardemment la *fondation d'un Institut suisse de la paix* qui puisse favoriser une éducation pacifiste et un enseignement des méthodes de la non-violence constructive, à l'école principalement.

» 5. Nous proposons la *suppression des tribunaux militaires* en temps de paix. L'armée ne peut être à la fois juge et partie, si la justice veut être rendue avec impartialité.

» 6. Nous souhaitons demeurer dans le cadre d'une armée au *service de la démocratie*, aspirons au respect de la dignité de l'homme et continuons d'être des soldats critiques dans l'exercice de leur fonction. »

3. Soigner l'intendance — Participation

Cette année, plus de 500 soldats et sous-officiers des bat. fus. 9 et 24 (troupes jurassiennes) sont sur le point d'adresser une pétition au Conseil fédéral après leur cours de répétition de trois semaines en Valais. On verra que, si de 1970 à 1972 on était passé des déclarations de principe à des propositions concrètes concernant le fonctionnement de l'appareil militaire, on prête attention aujourd'hui aussi à l'«*intendance*» :

« Les soldats, sous-officiers et officiers soussignés exigent :

» — la gratuité des transports pendant les périodes de service (CR + écoles), la solde n'étant pas suffisante pour l'achat d'un billet à mi-tarif ;

» — la compensation intégrale du salaire pour tous les militaires ;

» — une boisson gratuite à tous les repas.

» Toutefois, les revendications d'ordre matériel ne sauraient suffire à l'exigence d'une véritable démocratisation au sein de notre armée de milice. C'est pourquoi les soussignés :

» revendiquent les droits de participation des sdt, sof, of dans tous les domaines concernant l'information et l'instruction ;

» exigent la suppression de toute aide de l'Etat aux sociétés militaires ou paramilitaires, ainsi que la suppression de la section « Armée et foyer » en temps de paix ;

» regrettent de ne pas se rendre utiles et plus constructifs dans le canton du Valais (réfection de chemin, construction de canalisation, de murs de soutènement, travaux au bénéfice de certaines communes ou corporations). »

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Retombées du 20 octobre

Une nouvelle loi sur le séjour et l'établissement des étrangers est en préparation. M. Furgler l'a confirmé au soir du 20 octobre, et depuis lors divers journaux ont publié, au sujet de cette déclaration, assez prudemment il faut le dire, quelques commentaires. Ainsi, dans la « Schweizerische Handelszeitung », Richard Schwertfeger se lance-t-il à supposer que cette révision rendra peut-être superflue l'initiative « Etre solidaire ».

Dans « Schweizerische Finanzzeitung » (42), le conseiller national Hubacher répond à la question « Les syndicats définiront-ils leur propre politique de la main-d'œuvre étrangère après le vote ? » en indiquant que les problèmes de l'après-20 octobre seront traités par une commission que le Parti socialiste suisse va créer et qui définira une conception de base en la matière.

Dans la presse socialiste alémanique, le correspondant parlementaire Fritz Escher estime que la question d'un contre-projet sera de nouveau

posée au moment de l'examen de la deuxième initiative Schwarzenbach (TW 246).

Signalons enfin l'exploit de la rédaction et de l'imprimerie Ringier qui produit l'hebdomadaire « Schweizer Illustrierte-Sie und Er ». Le numéro paraissant le lundi en fin de matinée de cet illustré contenait des reportages complets et illustrés (en partie en couleur) sur la votation du week-end. Un moyen, certainement, de sensibiliser aux enjeux politiques, une couche de la population traditionnellement imperméable à ces questions.

La liberté d'expression est-elle menacée en Suisse ? La Suisse romande a perçu des échos du procès intenté au poète Franz Geerks à Bâle (procès sur lequel les « Basler Nachrichten » (251) fournissent un dossier de trois pages bien documenté. Il y a plus encore : une partie de la presse alémanique commente le licenciement du directeur des éditions Huber à Frauenfeld ; grief principal : être trop à gauche (Manfred Vischer est membre du Parti socialiste thurgovien qui n'est pas, et de loin, à la gauche du PSS). Le « Thurgauer AZ » (247), sous forme condensée, publie un extrait d'un abécédaire possible de Huber & Co. On y trouve les noms de personnes, de journalistes notamment, qui ont quitté l'entreprise, et en particulier son quotidien « Thurgauer Zeitung », ces dernières années.

Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », deux articles ou reportages à noter, bien que ne touchant pas de près la politique intérieure helvétique. Le premier tient en quelques portraits de soldats américains qui, après leur service militaire au Vietnam, ont décidé de rester dans le pays, convaincus par le rythme de vie asiatique. Le second tente de faire le point, à travers l'interview d'un banquier zurichois, du commerce des devises et plus précisément de la faillite de la banque Herstatt.

A noter principalement dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung », l'article de tête consacré au nationalisme, considéré par l'auteur, le professeur Leuenberger, de Saint-Gall,

comme un mouvement de peur face à la nouvelle réalité qui s'impose, la société mondiale.

Dans le même numéro de la « NZ », une digression de Frank A. Meyer, après la dernière votation, retiendra spécialement l'attention. Sur le thème des interviews télévisées de personnalités politiques, F. Meyer médite sur une certaine servilité journalistique. Et de rappeler de quelle manière le président de la Confédération Ernst Brugger avait été introduit à l'antenne pour commenter les résultats de la consultation, dimanche il y a dix jours : « Nous vous remercions, Monsieur le président, de vous donner la peine de nous répondre à une heure aussi tardive ». Il était 20 h. 25. Commentaire de F. Meyer : 20 h. 25 n'est pas une « heure tardive », d'une part ; et d'autre part importe-t-il vraiment de souligner la « peine » que prend M. Brugger de paraître sur le petit écran, alors qu'il s'agit manifestement d'une question d'importance nationale et d'un devoir auquel il ne saurait se dérober ?

Arbre-vent

On ne sait plus
De l'arbre
S'il est forme du vent
Ou si le vent
Est le souffle
De l'arbre.

La moindre feuille
Est vent.

O vent
Feuille
Visible.

Gilbert Trolliet